



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'UNE COMPENSATION DE PERTE LIEE A UN CHANTIER
ACCORDEE AUX COMMERCES DE L'ENTITE VERVIETOISE EN CAS DE TRAVAUX PUBLICS
DONT LA VILLE EST LE MAITRE D'OUVRAGE**

Par la présente, je soussigné(e) Madame/Monsieur

Agissant pour le compte de l'établissement

Situé

Sollicite l'octroi d'une compensation de perte en cas de travaux publics reconnus par la Ville.

J'ai pris connaissance du règlement communal relatif à l'octroi d'une compensation de perte liée à un chantier en faveur des commerces de l'entité verviétoise, en cas de travaux publics dont la Ville est le maître d'ouvrage, voté par le Conseil communal en date du 21 octobre 2019 et en accepte les modalités sans réserve.

Je suis dès lors informé(e) des conditions d'octroi et du fait que cette compensation de perte liée à un chantier est une aide non récupérable d'un montant forfaitaire de 500/750/1000/1500€ (selon la durée du chantier et le type d'impact) lorsque l'influence du chantier rend la voirie difficilement accessible durant une période égale ou supérieure à 10 jours calendrier et est constatée par le Collège communal.

Nombre de jours de chantier	Impact direct	Impact Indirect
50-99	1000 €	500 €
+ 100	1500 €	750 €

Il faut entendre par :

« Impact direct » : Le Collège communal estime que le commerce est impacté directement par le chantier pendant plus de 10 jours calendrier.

« Impact indirect » : Le Collège communal estime que le commerce est impacté indirectement par le chantier pendant plus de 10 jours calendrier.

Les coordonnées du commerce de l'entité verviétoise sont les suivantes :

- Dénomination/Enseigne :
- Adresse du commerce :
- Numéro d'entreprise :
- Numéro de téléphone :
- Numéro de fax :
- Adresse e-mail :
- Activité (code Nace):
- Dénomination sociale :
- Adresse du siège social:.....
- Nom, prénom et qualité du responsable :
.....
- Propriétaire/locataire (biffer la mention inutile)

Je certifie occuper la cellule commerciale située au numéro de la rue

En tant que commerçant, j'atteste par ailleurs sur l'honneur que le commerce de l'entité verviétoise pour lequel je sollicite cette demande :

1. Possède un point de vente physique avec accès direct depuis une portion de voirie en travaux comportant des chantiers en cours et rendant l'accès à l'établissement difficilement accessible au trafic automobile ou piéton ;
2. Est ouvert au public pendant les heures normales d'ouverture durant cette période où l'accessibilité est rendue difficile au trafic automobile ou piéton ;
3. Est en ordre au niveau de l'ONSS, de la TVA et des impôts sur les revenus (ou qu'en cas de retard de paiement, je bénéficie d'un plan d'apurement dont je peux démontrer du respect) ;
4. Est en ordre au niveau du paiement des taxes et redevances en vigueur sur le territoire communal de la Ville de Verviers ;
5. Est en règle par rapport aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de commerce ;
6. (Biffer la mention inutile) : n'emploie pas de personnel / emploi max 9 ETP.

J'annexe à ce présent formulaire :

- Le formulaire de demande dûment complété et signé par la personne habilitée ;
- Une attestation originale délivrée par l'Office national de la Sécurité sociale dans laquelle il apparaît que le commerçant a rempli ses obligations sociales jusqu'au dernier trimestre redevable inclus (ou une attestation originale de la caisse d'assurance sociale/ guichet d'entreprise pour travailleurs indépendants) ;
- En cas de retard de paiement, une attestation originale délivrée par l'Office national de la Sécurité sociale (ou par la caisse d'assurance sociale/ guichet d'entreprise pour travailleurs indépendants) dans laquelle il apparaît que le commerçant bénéficie d'un plan d'apurement dont il peut démontrer du respect ;
- Une preuve écrite originale de l'administration générale de la Fiscalité (TVA et impôts sur les revenus) dans laquelle il apparaît que le commerçant est en ordre et n'est pas redevable d'intérêts de retard ou de frais de poursuite ou qu'il/elle bénéficie d'un plan d'apurement dont il peut démontrer du respect (cette demande peut être demandée via l'adresse infocenter.liege@minfin.fed.be en précisant que c'est dans le cadre d'une compensation de perte liée à des travaux que cette attestation est sollicitée) ;
- En cas de retard de paiement, une attestation originale délivrée par l'administration générale de la Fiscalité (TVA et impôts sur les revenus) dans laquelle il apparaît que le commerçant bénéficie d'un plan d'apurement dont il peut démontrer le respect;
- L'annexe C6 (bilan social) du dernier bilan (si du personnel est employé).

La compensation octroyée devra être versée sur le numéro de compte :

IBAN :

BIC :

Bénéficiaire :

En cas d'informations erronées, même fournies de manière non intentionnelle, je serai contraint de rembourser le montant de la compensation octroyée.

Fait à, le

Signature :